



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ASA Morvan,
1 rue des Pierres,
71400 AUTUN
asamorvan@free.fr

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° 324

DATE 21.05.2019

VISA
LIGUE B.F.C.04

n°
du 14/05/2019

AUTUN les 23, 24 et 25 AOÛT 2019

8^e RALLYE VHC
D'AUTUN SUD-MORVAN

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC
Rallye Véhicules Historiques de Compétition
à Participation Etrangère Autorisée

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes,
les règles spécifiques des rallyes et de la Coupe de France V.H.C.
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement
standard de la FFSA ou se reporter au règlement du 48^e Rallye d'Autun Sud Morvan.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

DEFINITION :

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 23, 24 et 25 août 2019, en qualité d'organisateur administratif, le :

8^e Rallye VHC PEA d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation N° : du .. / .. / ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté le N° : du .. / .. /

1.1 OFFICIELS :

Directeur de Course VHC :	DAUBIGNE Jannick	Licence N° 6560
Président du Collège VHC :	NOMBLOT Jacky	Licence N° 5565
Membres du Collège VHC :	GIRAUDON J Marc	Licence N° 20434
	LEGIOT Gérard	Licence N° 3293
Commissaires Techniques VHC :	PERROT Christian	Licence N° 12848
Technique Championnat de France VHC :	POTTIER Bernard	Licence N° 5010
Chargés des Relations Concurrents VHC :	FREVILLE Françoise	Licence N° 111134

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2p ELIGIBILITE

Le rallye compte pour :

- Le Championnat de France VHC
- La Coupe de France des rallyes VHC Coef 2
- Le Challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté

1.3 VERIFICATIONS

1) A la prise du road-book, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants.

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Passeport technique FFSA de la voiture.
- Licences (pilote et copilote).
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

Il y aura une liste horaire pour les convocations VHC non confondue avec le moderne

2) Le vendredi 23 août les vérifications administratives et techniques auront lieu de 16h à 22h30 au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Prix de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 : Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement-inscription.

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de **ASA Morvan, avant le lundi 19 août 2019 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**

Joindre la photocopie de la première page du PTH

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le lundi 12 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 160 voitures.(National + VHC + VHRS)

3.1.11.1 **Les droits d'engagement sont fixés** : (système de tracking VDS Racing inclus)

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 545 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 495 € si 1 licencié ASA Morvan
: 475 € si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1085 €

Chèque libellé à l'ordre de : Asa Morvan

3.1.12 **La demande d'engagement** ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : Voitures autorisées

Conforme aux Règles Spécifiques Rallyes VHC, J1, Classic, J2 (PEA)

ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.1 : VOITURE AUTORISEES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

4.2P Pneumatiques :

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes V.H.C F.F.S.A.

Rappel : Article 4.3.5 de la réglementation des rallyes. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1ère infraction 1minute de pénalité
 2ème infraction exclusion

Parc dédicaces de Moux en Morvan:

Le parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan.(comme précisé dans le carnet d'itinéraire)

4.3 Assistance :

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs. Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures, conformément au 4.3 de la réglementation. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 8€ HTdu m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:

De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

4.5 Echappement

Conforme à la réglementation standard.

ARTICLE 5 : Identification des Voitures et Publicité

5.1 Identification des voitures : Conforme au règlement standard FFSA

5.2 Publicité : Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : Sites et infrastructures

6.1 Description

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2019 représente un parcours total de **436 Kms**.

Il est organisé en 2 étapes,

1^{ère} étape le samedi 24 août de 2 section (6 ES).

2^{ème} étape le dimanche 25 août de 2 section (6 ES).

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **163.3 Kms**.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 25 août

- | | | |
|---|------------------------------|-------------|
| - Sommant - Cussy - Lucenay | ES 1/4 : 8.62 kms x 2 | = 17.24 kms |
| - Chissey - Cussy - Ménessaire - Moux | ES 2/5: 17.60 kms x 2 | = 35.2 kms |
| - Lucenay - Villier en Morvan - Savilly | ES 3/6: 14.60 kms x 2 | = 29.2 kms |

Dimanche 26 août

- | | | |
|---|-------------------------------|-------------|
| - Sommant - Cussy - Lucenay | ES 7/10 : 8.62 kms x 2 | = 17.24 kms |
| - Chissey - Cussy - Ménessaire - Moux | ES 8/11: 17.60 kms x 2 | = 35.2 kms |
| - Lucenay - Villier en Morvan - Savilly | ES 9/12 14.60 kms x 2 | = 29.2 kms |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du road book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan.

6.2 Reconnaitances Conforme au règlement standard FFSA.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage. **3 passages par ES maximum**

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants ;

Date et horaires de reconnaissances

Samedi 18 août 2018 (8h à 20h00)

Dimanche 19 août 2018 (8h à 20h00)

Vendredi 24 août (8h à 20h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book).

A prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée

Le carnet d'itinéraire sera distribué aux jours et heures suivants :

Samedi 17 août 2019	07h00-17h00	: ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun
Dimanche 18 août 2019	07h00-17h00	: ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun
Vendredi 23 août 2019	07h00-12h00	: ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun
	14h00-16h00	: Parc des exposition l'Edeun à Autun

ARTICLE 7 : Déroulement du Rallye

Identique au règlement du 48^e Rallye National d'Autun Sud Morvan.

7.1P. DISPOSITIONS GENERALES Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

7.2.1P. Ordre de départ Les concurrents du rallye VHC partiront devant les concurrents du rallye national.

7.3.17P. Nouveau Départ après Abandon / Rallye 2 : Conforme règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2019

ARTICLE 9 : Classement

Conforme au Règlement Championnat de France VHC 2019 et Coupe de France VHC 2019

9.1P : Championnat Pilotes

9.2P : Points Bonus

9.3P : Classements Classes et Groupes

9.4P : Classement Copilotes

- Classic de Compétition (classement séparé)

- Un classement pour le Challenge Indice de Performance.

ARTICLE 10 : Prix et Coupes

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Remise des prix : 30' maximum après l'affichage officiel définitif du classement par le collègue des commissaires Sportifs, sur le podium si la météo le permet.

La remise des prix se déroulera sur le podium final si la météo le permet.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan :

<https://asamorvan.com>